

Technicien voirie (H/F)

https://recrutement.ville-clichy.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1507&id_origin=0

Mise à jour 25-09-2026
Référence 11297/V092260113001012001
Service ESPACE PUBLIC
Localisation Île-de-France
Contrat Titulaire ou contractuel



Secteur DGST
Formation BAC
Statut -
Fonction ZB11 Agent
Filière Technique
Catégorie B
Cadre d'emploi Techniciens territoriaux
Grade Technicien

Contexte et définition du poste

Sous l'autorité hiérarchique du responsable de la voirie, le/la technicien(ne) de la voirie assure le maintien et le bon état de l'ensemble du patrimoine de voirie communale. Il/elle assure le suivi des travaux et veille à la qualité de l'entretien des espaces publics de la Ville.

À ce titre, ses missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi des demandes d'entretien des espaces publics
- Assurer la coordination et la gestion de l'exécution des travaux d'entretien de petite et moyenne envergure (voies de circulation, réseaux divers)
- Répondre aux demandes d'occupation du domaine public et rédiger les arrêtés correspondants en fonction de la nature des demandes
- Assurer la surveillance de la voirie :
 - Identifier et relever les anomalies constatées sur le domaine public
 - Demander et analyser les devis nécessaires aux réparations
- Engager et suivre les dépenses de fonctionnement et d'investissement :
 - Rédiger les propositions d'engagement de dépenses
 - Assurer le suivi budgétaire
- Assurer le suivi des marchés de travaux et d'entretien :
 - Participer au montage des dossiers de marchés publics (rédaction du CCTP notamment)
 - Contrôler les travaux confiés aux entreprises, dans le respect des délais, de la qualité et de la réglementation en vigueur

Technicien voirie (H/F)

https://recrutement.ville-clichy.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1507&id_origin=0

Cadre d'emplois : Technicien territorial,
37H/semaine, 25 jours de CA et 12RTT, participation frais de transports en commun, mutuelle, carte restaurant, prime annuelle, CNAS, accès salle de sport

Profil recherché

Titulaire d'un BAC minimum

Connaissances fondamentales techniques et réglementaires en matière de voirie et réseaux

Connaissance des règles d'urbanisme

Formation AIPR

Permis B